

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 05 décembre 2017
Auberge communale de La Fleur de Lys, Porsel

F.O. no 47 du 24.11.2017

Préside : Cardinaux Evelyne, Syndique
Présence : 49 (quarante-neuf) citoyennes et citoyens actifs

Non-votants : 01 personne

Excusé/e/s : Mme Josiane Favre, Caissière communale
M. Philippe Baudois, Employé communal
M. Alexandre Dénervaud, Bouloz

Scrutateurs ou : 1. Tardy Jean-Luc, Bouloz
Scrutatrices : 2. Dévaud Stéphanie, Porsel
3. Monnard Béat, Porsel

Convoquée selon les directives de l'art. 12 de la loi sur les communes, ladite assemblée est ouverte à 19 h 40 avec le tractanda suivant (présenté sur l'écran via le beamer) :

*L'assemblée communale ordinaire est convoquée pour le **mardi 05 décembre 2017** à 19 h 30 à la salle de l'Auberge communale de la Fleur de Lys à Porsel.*

1. *Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25 avril 2017*
2. *Adhésion à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » et approbation des statuts.*
3. *Nomination d'un membre à la Commission financière*
4. *Budgets 2018*
 - 4.1 *Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements*
 - 4.2 *Approbation des budgets*
5. *Informations du Conseil communal*
6. *Divers*

Le procès-verbal, les statuts ainsi que les budgets 2018 soumis à l'assemblée ne seront pas lus sous réserve de l'art. 7 al. 3 du Règlement d'exécution de la Loi sur les Communes (ReLCo) ; ils peuvent être consultés à l'Administration communale pendant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : www.leflon.ch

L'assemblée a été convoquée selon le mode en vigueur, soit par tous-ménages, affichage au pilier public et publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg, ceci dans les délais légaux.

Mme Evelyne Cardinaux, Syndique, précise que les débats ne seront pas enregistrés faute de moyens techniques fiables. Elle demande si quelqu'un souhaite enregistrer les débats ; si tel est le cas, il doit s'annoncer (application de l'ordonnance modifiant le Règlement d'exécution de la loi sur les communes du 1^{er} septembre 2012, art. 3). Personne ne se manifeste.

Les scrutateurs utilisent le formulaire qu'ils ont à disposition et le complètent au fur et à mesure des décisions. Mme la Syndique remercie ces personnes pour leur diligence et leur précision (les formulaires font partie intégrante du procès-verbal d'assemblée).

Le contrôle des présences a été effectué à l'entrée de la salle. Mme la Syndique ajoute encore que chaque investissement sera voté séparément.

Cette assemblée est maintenant apte à délibérer selon l'ordre du jour proposé.

* * *

En préambule, Mme la Syndique souhaite parler d'un changement au sein du Conseil communal. En effet, Mme Nathalie Beaud a quitté le Conseil communal, au 31 août dernier, pour des raisons professionnelles. Nous profitons de cette occasion pour la remercier chaleureusement pour les nombreuses années passées à effectuer un excellent travail

Elle a été remplacée immédiatement par Mme Juliana Cruchon que nous remercions au passage pour son engagement et sa collaboration.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 25 avril 2017, approbation

Le procès-verbal n'est pas lu ; chacun avait la faculté de le consulter au Bureau communal durant les 10 jours précédant cette assemblée. Il était aussi à disposition sur le site Internet communal www.leflon.ch.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée du 25 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Adhésion à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » et approbation des statuts

Mme la Syndique donne la parole à M. Julien Walker, Conseiller communal qui explique les raisons pour lesquelles nous devons adhérer à la nouvelle Association citée sous le titre.

La situation actuelle de Convention n'est plus légale selon la loi sur les Communes. De ce fait, il faut créer une nouvelle Association de communes ; c'est la raison pour laquelle, il faut également adopter les statuts.

Il présente, à l'aide du beamer, certains articles des statuts. Il s'agit de :

- Art. 3 : ¹L'association a pour but d'assumer pour les communes-membres et à leur décharge tout ou partie des obligations qui leur incombent en vertu de la Loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS) soit en passant contrat avec des services tiers, soit en mettant sur pied et en exploitant ses propres structures relatives aux services de logopédie, de psychologie et de psychomotricité.
- Art. 6 : ¹Chaque commune-membre a droit à une voix par tranche de 500 habitants, la dernière fraction supérieure à 250 habitants donnant droit à une voix supplémentaire.
- Art. 22 : Les ressources de l'association sont :
 - a) des contributions des communes ;
 - b) des subventions ;
 - c) des participations de tiers, de dons, de legs ;
 - d) des autres revenus de l'association.
- Art. 25 : a) Répartition primaire des charges
 - 50% en fonction de la population légale totale des districts
 - 50% en fonction de l'impôt cantonal total des districts (*impôt sur les personnes physiques sur le revenu et la fortune + impôt sur les personnes morales sur le bénéfice et le capital + impôt à la source*)b) Disposition particulière aux communes de la Veveyse
 - 40% en fonction de la population légale
 - 60% en fonction du rendement de l'impôt cantonal (*impôt sur les personnes physiques sur le revenu et la fortune + impôt sur les personnes morales sur le bénéfice et le capital + impôt à la source*)

Il n'y a pas grand changement par rapport à la situation actuelle.

La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

L'adhésion à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » et l'approbation des statuts est approuvée par 48 oui (quarante-huit) ; en outre, il y a un non.

3. Nomination à la Commission financière

A la suite de la démission de M. Thierry Dewarrat, actuel Président de la Commission financière, nous devons nommer une nouvelle personne. Mme la Syndique ajoute que nous remercions chaleureusement M. Dewarrat pour son engagement au sein de la Commission financière.

Comme il fait également partie de la Commission de l'énergie, il préfère se concentrer sur ce secteur.

Nous avons fait un tout-ménages et ce sont 3 candidats qui ont postulé, à savoir :

- Cardinaux Pierre-Yves, Bouloz
- Chevalley Steven, Pont
- Favaretto Raffael, Bouloz

Mme la Syndique demande à ces 3 messieurs de venir se présenter à l'assemblée. Cela se fait par ordre alphabétique.

- M. Cardinaux, 31 ans, marié, père de 2 enfants, Maître-agriculteur à Bouloz et également expert en comptabilités agricoles

- M. Chevalley, 34 ans, marié, père d'un enfant et un autre est à venir, Ingénieur, habite à Pont, est arrivé en octobre 2017 dans la Commune

- M. Favaretto, 34 ans, marié, père d'un enfant et un autre est à venir, Technicien de vente, habite à Bouloz, est arrivé en novembre 2017 dans la Commune

Tous sont très intéressés à reprendre la place vacante pour se mettre au service de la Commune et aussi pour mieux s'intégrer pour ce qui concerne les nouveaux arrivés.

Comme il y a plus de candidatures que le nombre de places à repourvoir, nous allons devoir procéder à un vote à bulletin secret.

Distribution des bulletins avec une seule ligne pour l'inscription d'un seul nom parmi les 3 proposés. Une fois complétés, les bulletins sont déposés dans une urne (*pour laquelle il a été constaté par les 3 scrutateurs qu'elle était vide avant verrouillage*). Puis, ils sont dépouillés par les 3 scrutateurs sous le contrôle de la Secrétaire communale et de la Collaboratrice administrative.

Bulletins distribués	: 49
Bulletins rentrés	: 49
Bulletins nuls	: 00
Bulletins blancs	: 00
Bulletins valables	: 49

Majorité absolue : 26 (nombre de bulletins valables : 2 + 1)

- Est élu : Cardinaux Pierre-Yves avec 30 (trente) voix.

(11 voix vont à M. Favaretto et 8 voix à M. Chevalley)

Félicitations à M. Cardinaux et un merci chaleureux aux 2 autres messieurs.

Mme la Syndique demande à la Commission financière de se réunir dans les meilleurs délais afin de se reconstituer et elle la prie de d'indiquer au Conseil communal sa nouvelle composition (Président, Vice-Président, Secrétaire)

4. Budgets 2018
4.1 Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements
4.2 Approbation des budgets

Mme la Syndique présente à l'aide du beamer les budgets 2018.

<u>BUDGET DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
0. Administration	452'250.00	56'400.00
1. Ordre public	206'431.00	142'837.00
2. Enseignement et formation	1'381'057.00	94'800.00
3. Culture et loisirs	122'672.00	36'600.00
4. Santé	456'356.00	14'000.00
5. Prévoyance sociale	517'460.00	25'000.00
6. Transports et communications	182'581.00	25'000.00
7. Protection environnement et aménagement	461'052.00	426'300.00
8. Economie	23'304.00	17'500.00
9. Finances et impôts	423'569.00	3'267'113.00
Totaux	4'226'732.00	4'105'550.00
Déficit		121'182.00(2.95%)

Au fil de la présentation, Mme la Syndique commente certains chiffres.

Nombre habitants pris en compte	1'186
Clé veveysanne, participation Le Flon	5.132%
Clé VOG, participation Le Flon	5.10%

Endettement net par habitant au 31.12.2016	
- moyenne des communes fribourgeoises	1'832.00 fr.
- Commune Le Flon	1'725.21 fr.

Dans ce qui suit, le premier chiffre montre les charges et le deuxième, les produits :

0. Poste Administration

Budget 2018	
452'250	56'400

Remarque :

- augmentation du salaire d'un échelon sur l'échelle de traitement du personnel de l'Etat pour les 3 dames de l'Administration communale.

- augmentation du forfait de base des conseillers de CHF 100.00 ainsi que les jetons de présence. Mme la Syndique précise que par rapport à la moyenne cantonale, nous sommes encore largement en dessous.

1. Ordre public

Budget 2018	
206'431	142'837

Remarque :

- +CHF 11'000.00 : changement du revêtement du sol dans la salle de l'abri PC de Bouloz.

En effet, en 2017 lors d'une location à un privé, de la peinture a été malencontreusement giclée à un endroit. La RC de cette personne a accepté de nous verser un montant de CHF 5'500 pour payer les dégâts. Cependant, il s'avère que le sol est un peu usé et qu'il était difficile de procéder à une réparation sans changer la totalité du tapis. Ainsi le conseil a décidé de changer toute la surface pour un montant de CHF 11'000.00.

2. Enseignement et formation

Budget 2018

1'381'057 94'800

- + CHF 40'000.00 : suite à l'entrée en vigueur du règlement d'application de la nouvelle loi scolaire, nouvelle répartition des charges entre l'Etat et les communes ; donc à partir de août 2018 : totalité des coûts des transports scolaires à charge de la commune.

M. Fabien Thürler, Porsel, demande si les transports pour le C.O. (Cycle d'orientation) de la Veveyse sont compris dans ces coûts.

R. non, il s'agit uniquement des coût pour le transport scolaire de notre Cercle. Les coûts pour les transports vers le C.O. sont englobés dans notre participation pour le C.O.

- +CHF 14'000.00 : augmentation de notre participation pour le C.O. par rapport à 2017.

- +CHF 20'000.00 : augmentation des heures d'ouverture à l'accueil extrascolaire

- +CHF 26'500.00 : changement des fenêtres du bâtiment A et réfection de l'étanchéité du couvert sur l'entrée car il fuit.

- +CHF 6'500.00 : tableaux interactifs, en 2017 ; après réflexion, le Conseil communal a décidé de retenir la variante « location du matériel » plutôt que d'acheter ce dernier (prévu initialement dans le budget d'investissements 2017). Ainsi cette location apparaît dans le fonctionnement.

3. Poste Culture et Loisirs

Budget 2018

122'672 36'600

- -CHF 5'000.00 : diminution des frais du Conservatoire.

- +CHF 3'000.00 : pour dons spéciaux aux sociétés (20 ans GDVF et 75 ans Ski Club)

- -CHF 7'300.00 : moins d'achats au niveau du matériel SP

- -CHF 18'000.00 : moins de frais d'entretien au niveau du Corps SP

Il n'y a pas d'entretien prévu à la salle polyvalente pour 2018, contrairement à 2017 où divers travaux ont été réalisés.

4. Poste Santé

Budget 2018

456'356 14'000

- Participation aux EMS du Canton CHF 191'825.00 (pot commun)

- Participation aux EMS de la Veveyse CHF 81'399.00 (pot commun)

- RSSV (Réseau Santé Social Veveyse)

--aide et soins à domicile CHF 97'095.00

--indemnités forfaitaires CHF 23'695.00 (plus de demandes)

--ambulances sud fribourgeois CHF 12'726.00 (nulle répartition Etat/Communes)

--puériculture CHF 4'830.00

--administration CHF 19'573.00

Dans ce chapitre, il y a régulièrement des augmentations. Pour 2018, les communes doivent commencer à supporter les coûts liés à la rénovation des homes.

5. Prévoyance sociale

Budget 2018

517'460 25'000

- Subvention pour crèches CHF 70'000.00
(2014 : CHF 9'000.00 – 2015 : 30'000.00 – 2016 : 50'000.00 – 2017 : 55'000)
- Subvention pour accueil familial de jour
de la Veveyse CHF 3'500.00
- Subvention pour institutions pour
personnes handicapées ou inadaptées CHF 288'674.00 (pot commun)
- Subvention pour HLM CHF 5'500.00
- Service social de la Haute Veveyse
et Service social cantonal CHF 109'847.00

Les parents utilisent de plus en plus les crèches pour faire garder leurs enfants. Ainsi les subventions communales subissent une hausse conséquente.

6. Transports et communications

Budget 2018

182'581 25'000

- Réaménagement du talus centre village
à Porsel CHF 10'000.00

Ce dernier ne nous donne pas entière satisfaction quant à son aspect durant l'année. Il s'agit d'un montant maximal pour la pose de plus de cailloux et de quelques plantes ainsi que de quelques marches qui pourraient être pratiques sachant que les gens enjambent facilement le talus pour se rendre sur le trottoir.

- Augmentation d'un échelon sur l'échelle de traitement du personnel de l'Etat pour le salaire de notre l'Employé communal Responsable.

7. Protection et aménagement de l'environnement

Budget 2018

461'052 426'300

- Approvisionnement en eau :
 - achat d'eau CHF 147'600.00
 - a) le poste des « eaux » est couvert à 100% selon l'exigence légale

- Protection des eaux : CHF 186'000.00
 - b) le poste « protection des eaux » est également couvert à 100%

- Ordures ménagères :
 - charges CHF 101'600.00-
 - produits CHF 88'700.00+
 - c) le poste « déchets » doit être couvert au moins à 70%, il l'est à 87.3%

- Cimetière : CHF 7'000.00
pour réparer le mur gauche à côté du dépotoir

- Territoire divers : CHF 2'372.00

Lors de la Conférence des Syndics de la Veveyse, il y a été proposé de mettre un montant au budget pour des frais liés à l'éventuelle étude de fusion à 9 communes.

8. Economie

Budget 2018

23'304 17'500

9. Finances et impôts

Budget 2018

423'569 3'267'113

	2017	2018
- Impôts revenu PP	CHF 2'003'800.00+	CHF 2'086'771.00+
- Impôts fortune PP	CHF 145'960.00+	CHF 143'118.00+
- Impôts bénéfice PM	CHF 19'012.00+	CHF 14'246.00+
- Impôts fortune PM	CHF 7'830.00+	CHF 7'864.00+
- Impôts part OCN	CHF 80'223.00+	CHF 81'500.00+
- Intérêts bancaires	CHF 76'000.00+	CHF 70'000.00+
- Amortissements obligatoires	CHF 284'701.00+	CHF 264'309.00+
- Frais bancaires	CHF 0.00+	CHF 1'500.00+
	2017	2018
- Impôt à la source	CHF 10'000.00+	CHF 10'000.00+
- Impôt sur prestations en capital	CHF 30'000.00+	CHF 30'000.00+
- Gains immobiliers	CHF 20'000.00+	CHF 20'000.00+
- Impôts mutations	CHF 35'000.00+	CHF 35'000.00+
- Impôts chiens	CHF 4'500.00+	CHF 4'500.00+
- Impôts spectacles	CHF 2'000.00+	CHF 2'000.00+
- Impôts distributeurs	CHF 300.00+	CHF 300.00+
- Remboursement frais OP	CHF 500.00+	CHF 0.00+
	2017	2018
Total impôts	CHF 2'603'125.00+	CHF 2'675'299.00+
	2017	2018
Péréquation financière cantonale :		
... des ressources	CHF 439'580.00+	CHF 446'724.00+
... des besoins	CHF 69'179.00+	CHF 69'657.00+

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 donne un résultat de CHF 4'226'732.00 aux charges et de CHF 4'105'550.00 aux produits et se solde donc par un déficit de CHF 121'182.00 fr. représentant le 2.95% des produits. Il se situe dans la limite légale des 5% de dépassement autorisés par la loi sur les communes.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Mme la Syndique présente également le budget à l'aide du beamer ; elle le commente.

0. ADMINISTRATION

020.501.00 Administration générale

Ouvrage de génie civil – infrastructure Swisscom – Réseau Internet fibre optique

CHF 30'000.00

Influence isolée sur le fonctionnement :

CHF 4'500.00 / amortissements 15%

DISCUSSION :

Mme la Syndic donne la parole à M. Jean-Claude Bongard, Vice-Syndic pour un rappel au sujet de la fibre optique.

M. Bongard, fait la chronologie suite à la séance d'information donnée, par FTTH SA et NET+ FR, au début octobre dernier pour la fibre optique. Il rappelle **le délai impératif au 15 décembre 2017 pour le retour des contrats signés** (ceux de FTTH SA pour les bâtiments et surtout ceux du fournisseur de service NET+ FR pour que la fibre optique puisse vraiment venir chez nous).

Les CHF 30'000.00 précités pourraient servir de plan B pour les bâtiments qui ne pourront pas être raccordés à la fibre optique FTTH car ils sont en « aérien ». Il faudra juste voir si nous devrons utiliser cette somme ou pas.

M. Fabien Thürler, Porsel demande si Swisscom SA donne un retour financier à la Commune sur les contrats signés vu que ce serait la Commune qui paie ? M. Thürler n'est pas très d'accord avec la façon de faire de Swisscom SA.

R. Mme la Syndic comprend les propos de M. Thürler et elle ajoute que la Commune doit quand même rester prévoyante afin que tous les bâtiments soient équipés en fibre optique. Mme la Syndic précise que c'est quand même nettement moins cher qu'il y a 5-10 ans car à ce moment-là, Swisscom SA demandait aux alentours de 120'000.00 fr. pour raccorder la Commune.

M. Thürler estime que si nous attendons encore un peu, cela deviendra peut-être gratuit !

M. Bongard précise qu'actuellement, tout se passe bien au niveau des contrats FTTH SA ; à 99%, nous devrions pouvoir arriver à obtenir la fibre optique pour la Commune. Toutefois, il ne faut pas se relâcher, c'est la raison pour laquelle il demande à ceux qui le peuvent encore de signer le contrat de NET+ FR.

M. Bongard ajoute que NET+ FR est bien supérieur à Swisscom SA ; il a vu des articles à ce sujet dans le journal des consommateurs BON à SAVOIR et aussi dans le journal La Gruyère.

Il ajoute qu'il y a eu une grosse confusion avec Swisscom SA car sitôt qu'il a su que nous regardions avec FTTH SA, il est immédiatement venu faire les travaux de pose de la fibre optique FTTS plus !

M. Bongard tient quand même à rappeler à l'assistance que Swisscom SA installe la fibre optique jusque dans la rue (Street), donc jusqu'au centraux qui se trouvent à l'extérieur des bâtiments (trottoirs ou entrée de quartiers) et après depuis ces centraux, c'est le fil de cuivre qui conduit la fibre aux bâtiments (perte de qualité de vitesse).

La FTTH SA installe la fibre optique à l'intérieur des bâtiments via les câbles électriques et si l'on prend NET+ FR, on a une prise près de la TV dans la maison.

M. Bongard rappelle que ces CHF 30'000.00 pourraient être utilisés pour raccorder en FTTS+ ceux qui n'ont pas le réseau souterrain d'électricité. Il ajoute qu'il sait par exemple que Ursy a payé CHF 290'000.00 à Swisscom SA pour s'équiper en fibre optique FTTS.

M. Bongard poursuit en rendant les personnes attentives au fait que Swisscom SA, va tout prochainement contacter les habitants des villages pour leur proposer un contrat pour sa fibre optique !

Pour ceux et celles qui ont déjà ou viennent de signer le contrat NET+ FR, il ne faut en aucun cas signer le contrat proposé par Swisscom SA car il y a le risque de se trouver avec 2 contrats !

Attention également : pour les propriétaires qui ont signé le contrat FTTH SA pour raccorder leur bâtiment à la fibre optique, il faut impérativement qu'ils (ou leurs locataires) signent aussi le contrat NET+ FR pour pouvoir utiliser la prise fibre optique qui sera installé près de la TV.

En effet, si l'on signe le contrat FTTH SA et qu'ensuite on ne signe pas un contrat de services avec NET+ FR, on ne pourra pas utiliser la prise fibre optique précitée. On continuera à utiliser le service fibre optique via câbles en cuivre !

M. Gérard Dévaud, Porsel, souhaite préciser qu'au lendemain de la séance avec FTTH SA au début octobre 2017, il avait contacté Swisscom SA qui lui avait dit qu'ils viendraient vers mars/avril 2018 et ensuite, il se rend compte que le lendemain de cette séance, ils sont déjà là. Côté transparence, ce n'est pas vraiment fair-play !

Il ajoute que Swisscom SA a oublié les villages de Bouloz, Porsel, Pont pendant des années et dès qu'il apprend que la concurrence (avec laquelle il travaillait !) veut venir nous équiper en fibre optique, il se dépêche de venir faire les travaux !

M. Gérard Mesot, Bouloz, pense la même chose que M. Gérard Dévaud. Swisscom SA n'avait pas vraiment l'air de s'intéresser à nous jusqu'à présent et quand FTTH SA veut venir, ils viennent aussi !

M. Jules Favre, Porsel, précise qu'il y a quand même passablement de bâtiments qui sont raccordables à la fibre optique.

R. M. Bongard lui répond que la Commune fait, avec ce montant, un geste de solidarité pour les bâtiments qui, eux, ne peuvent pas être raccordés.

M. Jean-Luc Tardy, Bouloz, demande si, un jour, ces bâtiments pourront quand même être raccordés comme les autres ?

R. Au moment, où les raccordements électriques sont mis en « souterrain », c'est ok pour se raccorder.

M. Tardy ajoute que le Groupe E SA doit normalement avoir une date buttoir pour effectuer des mises en « souterrain ».

R. En tout cas, nous n'en sommes pas informés.

M. Marc Levrat, Porsel, estime que Swisscom SA se « fout » de nous depuis au moins 10 ans ; si on pouvait éviter de leur donner de l'argent, ce serait pas mal ! Il vaudrait mieux pouvoir trouver une solution avec FTTH SA pour ces bâtiments non raccordables et donner cet argent à FTTH SA.

M. Bongard précise qu'au 24 novembre 2017, il y avait

- 77% s/ 100% des contrats signés par les propriétaires pour raccorder leurs bâtiments
- et il manquait quelques contrats NET+ FR pour atteindre le quota de base de 30%.

M. Bongard ajoute que s'il peut y avoir 40-50% de contrats NET+ FR signés, peut-être qu'alors ils pourraient prévoir d'enterrer plus vite les lignes électriques pour ceux qui en ont besoin. Plus il y aura de contrats de service, mieux ce sera pour les raccordements.

Par exemple, la Rte de Bipra dans la zone des Bois à Porsel, est tout en « souterrain » et les bâtiments ne pourront pas bénéficier de la fibre FTTH SA car depuis Bipra, la ligne qui part en direction du village de Porsel est en « aérien » !

M. Béat Monnard, Porsel, précise qu'il ne faut pas s'effrayer avec la fibre optique. Ce n'est plus un problème de monter de la fibre optique sur des poteaux électriques. Il ajoute que si nous continuons avec Swisscom SA, nous serons « verrouillés » pour 20 ans. Le cuivre a ses limites !

M. Fabien Thürler, Porsel précise que c'est la fibre optique, dernière technologie, qui est valable.

On demande à la Commune de ne pas « coller » le logo Swisscom SA sur les CHF 30'000.00 inscrits au budget 2018 ; il faut utiliser ce montant comme joker pour la fibre optique FTTH SA.

3. CULTURE ET LOISIRS

Total général : CHF 86'500.00 répartis comme suit :

340.506.00 Sport

Equipement place de jeux (couvert, bancs et table, jeux, plan situation pour enquête)

Total CHF 39'000.00

Influence isolée sur le fonctionnement :

CHF 3'900.00 / amortissements 10%

341.503.00 Entretien des bâtiments

Remplacement éclairage par Groupe E SA pour Salle polyvalente, Porsel (mise en LED)

Total CHF 16'500.00

Influence isolée sur le fonctionnement :

CHF 1'650.00 / amortissement 10%

M. Fabien Thürler, Porsel, demande s'il s'agit du remplacement des lampes actuelles ?

R. oui, c'est cela. Il convient de commencer par remplacer cet éclairage avant de prévoir une éventuelle installation de panneaux solaires sur le toit de la Salle polyvalente. L'étude pour laquelle nous avons demandé un montant sur le budget 2017 a été réalisée et nous attendons les résultats.

341.506.00 Achat de mobilier, machines

Podium et cabanon pour rangement podium pour Salle polyvalente, Porsel

Total CHF 31'000.00

Influence isolée sur le fonctionnement :

CHF 3'100.00 / amortissement 10 %

Il s'agit de podium sur pied en acier tel qu'on peut en voir dans la salle de gym à Le Crêt pour ceux et celles qui auraient eu l'occasion de participer à une manifestation là-bas. Pour ranger les pieds en acier ainsi que les planches du podium, il faut un petit cabanon car il n'y a plus de disponibilités dans les locaux à l'intérieur de notre Salle.

6. TRANSPORTS et COMMUNICATIONS

620.501.00 Aménagement de routes et trottoirs

Etude carrefour Bouloz – Valtraloc : ralentisseurs

CHF 15'000.00

Influence isolée :

CHF 2'250.00 / amortissements 15%

DISCUSSION :

La parole est donnée à M. Ludovic Fragnière, Conseiller communal, pour les explications au sujet de ce point.

Il précise qu'il y a eu un couac à la suite de l'assemblée du 14 décembre 2016 qui avait approuvé un montant au budget 2017 dans le cadre de ce dossier.

Il a donc parlé avec un collaborateur du Bureau MGI Partenaires Ing. Conseils SA, Châtel-St-Denis au sujet de la réfection de la Rte du Bugnon à Bouloz et des modérateurs de trafic et autres éléments. Ensuite, il a informé le SPC, Fribourg de l'acceptation du montant par l'Assemblée communale.

- dans le courant du printemps 2017, il a contacté le SPC pour savoir où en était notre dossier
- le 13 juin 2017, il a relancé le SPC
- le 26 juin 2017, voilà que nous recevons un préavis DEFAVORABLE du SPC !!
- à la suite de cela, M. Fragnière a pris rendez-vous avec le Bureau MGI Partenaires Ing. Conseils SA, Châtel-St-Denis pour savoir ce que nous pouvions faire.
- le 29 août 2017, un rendez-vous avait lieu à Fribourg au SPC avec M. Loosli (qui nous avait proposé le système de bacs à fleurs sans avoir l'approbation de son chef !), le chef de M. Loosli et un collaborateur de Valtraloc ; il y avait aussi Mme la Syndique et bien entendu M. Fragnière.

(Valtraloc = Valorisation de traversée de localité)

Nous devons donc faire du Valtraloc pour arriver à abaisser la vitesse vers le carrefour en question.

- en septembre 2017, nous avons eu un contact avec le Bureau d'urbanistes Archam & Partenaires SA, Fribourg qui fait du Valtraloc.

M. Fabien Thürler, Porsel demande si finalement le carrefour va rester tel quel ?

R. oui ; le montant voté le 14 décembre 2016 (CHF 271'000.00) sera juste amputé du montant prévu

pour les bacs à fleurs et pour les lignes blanches à effacer (soit CHF -33'000.00). Et le carrefour sera modifié comme prévu par le Canton.

M. Thürler demande alors où se situe le problème (couac) ?

R. sur les bacs à fleurs ; nous n'avons pas le droit de mettre des bacs à fleurs pour ralentir le trafic sur une route cantonale. M. Loosli n'a pas fait attention au fait que son projet de bacs à fleurs était adapté plutôt pour une zone de 30 km/h. Etant donné que le Canton a fait une erreur, il prendra en charge une partie des frais d'ingénieurs.

M. André Dévaud, Porsel, se rappelle que l'année passée, nous avons voté CHF 30'000.00 pour du système Valtraloc !

R. Mme la Syndique lui répond par l'affirmative et ajoute que toutefois, l'étude n'était pas assez poussée pour le SPC.

M. Dévaud ajoute que Valtraloc ne sert à rien ! car les véhicules s'ils sont seuls sur la route, font du zig zag pour éviter les chicanes ; cela fonctionne juste quand il y a plusieurs véhicules car là, ils sont obligés de ralentir, voire de s'arrêter vraiment !

R. le Canton est d'accord de modifier notre carrefour si on accompagne cette modification de ralentisseur de circulation.

M. Dévaud pense que le seul modérateur valable ce serait un giratoire ! Il faut dire au SPC que nous voulons un carrefour avec un giratoire.

R. M. Fragnière lui répond qu'un giratoire n'est pas possible car il y a trop d'emprise sur les terrains des voisins.

M. Dévaud estime qu'on devrait dire non et que nous ne voulons pas autre chose qu'un giratoire. Il faut leur tenir tête.

M. Gérard Mesot pense que ce dossier va nous coûter cher ; il l'avait déjà dit à la dernière assemblée.

M. Fragnière précise que le concept Valtraloc va quand même sécuriser l'endroit.

M. Michel Grivel, Porsel pense qu'il faut refuser les CHF 15'000.00 car ce dossier va revenir toujours plus cher. Il se demande comment ils ont fait à Oron pour mettre un giratoire dans un espace réduit. Et à Vaulruz là, ils en ont aussi fait un.

R. Mme la Syndique promet que le Conseil communal s'est battu et qu'il a fait le maximum ; cependant, nous ne sommes pas libres de faire ce que nous voulons vu qu'il s'agit d'une route cantonale.

Pour ce qui est de ces modérateurs, s'ils doivent être complètement différents, le Conseil communal viendra à nouveau devant l'assemblée communale pour les présenter. Nous ne connaissons pas le coût de cette nouvelle version ; cependant, nous pouvons échelonner la dépense sur plusieurs années.

M. Marc Levrat, Porsel, demande qui mandate l'Entreprise qui va faire le concept Valtra-loc ? Est-ce la Commune ou le Canton ?

R. C'est la Commune.

A-t-on la possibilité de dire au prestataire d'essayer de proposer un rond-point étant donné que c'est nous qui payons.

R. M. Fragnière précise le prestataire a prévu de faire des contre-propositions.

M. Levrat précise que cela aurait un sens de voter ces CHF 15'000.00, si l'Entreprise avec laquelle on travaille arrive à proposer quelque chose de différent.

7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

71 Protection des eaux

710.501.00 Construction de canalisations eaux usées

Raccordement bâtiments sis hors zone

CHF 410'000.00

(./ Taxes de raccordement CHF 26'320.00 et Remboursements de tiers CHF 142'000.00)

Influence isolée :

CHF 36'252.00 / amortissements 15% sur part nette

EXPLICATIONS par M. Nicolas Favre, Conseiller communal

M. Favre explique ce que signifie un « hors-zone » ; il s'agit d'un bâtiment non raccordé à l'épuration car il est éloigné des infrastructures de base. Cela a un coût onéreux. Il donne des exemples d'autres Communes de la Veveyse qui ont aussi dû faire le raccordement des hors zones.

Chez nous, il y a 25 maisons avec 42 appartements à raccorder. Le Conseil communal a décidé de prendre en charge une partie des coûts et de demander une participation identique à tous les propriétaires,

- soit CHF 14'000.00 par appartement
- la canalisation arriverait à 20 m des bâtiments

Si nous faisons tous les travaux de raccordement, le coût final pour la Commune sera de CHF 550'000.00.

On a prévu de ne faire qu'un secteur pour le moment, soit 1'500 m de conduite et une STAP (station de pompage).

Mme la Syndique souhaite faire un bref rappel sur le fait de pourquoi nous parlons à nouveau de ce dossier. A l'époque, nous n'avions pas trouvé de solution et il avait été décidé de mettre le dossier en stand-by.

Maintenant, le Groupe E SA veut faire une fouille pour enterrer leurs canalisations électriques. Comme cela correspondait au trajet dont nous avons besoin pour le raccordement des bâtiments hors zone, le Conseil communal a élaboré un concept pour équilibrer les choses entre ce que la Commune peut payer et ce qui est possible de payer pour les propriétaires.

M. Favre présente les coûts :

CHF 410'000.00 – construction des canalisations pour l'épuration

CHF 26'300.00 – taxes de raccordement à l'épuration selon le Règlement pour 8 appartements

CHF 112'000.00 – participation des privés – 8x CHF 14'000.00

CHF 30'000.00 – participation du Groupe E SA*)

*) M. Favre précise qu'il avait espéré plus comme participation ; cependant, le Groupe E SA a besoin d'une fouille de 40 x 80 cm et nous avons besoin d'une fouille de 80 x 120 cm. Le Groupe E SA a donc besoin d'un quart de la surface qui nous est nécessaire. Il était difficile de négocier plus.

Le Groupe E SA a mis à l'enquête publique, cette année, les travaux et ils ont reçu l'autorisation. Il attend la décision de notre assemblée communale pour mettre en chantier leurs travaux. Toutefois, il n'est pas pressé, il peut attendre jusqu'à 2019.

En plus de ses tubes pour l'électricité, il a prévu de mettre en attente 1 à 2 tubes pour la fibre optique.

M. Favre a rencontré chaque propriétaire concerné par ces travaux pour expliquer les choses en détail. Cela s'est assez bien déroulé. Si l'assemblée communale valide les montants mis au budget 2018, les travaux se feraient en automne 2018 seulement, pour éviter des pertes de cultures pour les agriculteurs. Les soumissions seraient alors faites en été 2018.

M. André Dévaud, Porsel, n'est pas d'accord avec la taxe de raccordement ; il estime qu'il faut mettre tous les propriétaires sur le même pied d'égalité. Les autres ont payé CHF 5'000.00 pour le premier appartement et dégressif pour le second appartement. Il estime que c'est trop cher maintenant avec la somme de CHF 14'000.00. Les finances communales sont faites pour aider les gens.

R. M. Favre répond que la taxe de raccordement est conforme au Règlement communal en vigueur actuellement. Il est normal que les privés participent ; ce n'est pas à la Commune de tout payer. M. Favre ajoute que le Conseil communal a beaucoup parlé sur le sujet afin de trouver un bon équilibre.

La Commune prend en charge les 2/3 du montant. C'est l'avis de M. Dévaud et il l'a entendu.

M. Dévaud ajoute que pour une route communale, les privés ne paient pas de participation.

R. Ce n'est pas pareil car tout le monde utilise une route communale tandis que l'épuration est utilisée par les bâtiments concernés.

M. Fabien Thürler est quelque peu étonné qu'il n'y ait que CHF 550'000.00 pour tous le raccordement de tous les hors-zone.

R. Mme la Syndique répond que le montant total est de CHF 1'200'000.00 brut, sans les taxes encaissées.

M. Dévaud précise qu'à St-Martin cela a coûté 3 mio de francs.

R. M. Favre répond que la Commune a demandé le même montant de participation aux propriétaires.

M. Favre ajoute que les propriétaires concernés n'ont pas été très enchantés mais ils comprennent.

M. Dévaud estime que dans les CHF 14'000.00, la taxe de raccordement devrait être comprise.

M. Raymond Dévaud, Porsel, est content que le Conseil communal remette ce dossier en vigueur. Il encourage la Commune à poursuivre tous les raccordements dans les 2 à 3 ans qui suivent. Ainsi tout sera réglé.

Il ajoute, pour ce qui est de la taxe de raccordement, que ceux qui sont raccordés paient des taxes d'utilisation depuis plus de 30 ans ; ce qui n'est pas le cas de ceux qui vont se raccorder prochainement.

9. FINANCES ET IMPOTS

Total général : CHF 157'600.00 répartis comme suit :

942.500.00 Terrains – Crédit d'étude pour nouveau bâtiment communal + solde places PC

CHF 77'000.00

Influence isolée :

CHF 7'700.00 / amortissements 10%

DISCUSSION :

Mme la Syndique explique que le Conseil communal espère pouvoir mettre à l'enquête publique le dossier, en 2018 quand il aura réglé un problème d'IBUS (indice d'utilisation). Elle ajoute que sur la somme de CHF 30'000.00, budgété pour 2017, nous n'avons utilisé que CHF 14'000.00.

Sur le budget 2018, nous inscrivons CHF 77'000.00, soit CHF 16'000.00 de report de 2017 et un nouveau montant de CHF 61'000.00.

942.503.00 Rénovation bâtiments communaux

Auberge de la Fleur de Lys, Porsel (rénovation sol + peinture partie café, salle à manger et appartement)

Total CHF 63'500.00

Influence isolée sur le fonctionnement :

CHF 6'350.00 / amortissements 10%

942.506.00 Achat de mobilier

Auberge de la Fleur de Lys, Porsel (pour partie café et salle à manger – tables et chaises et éclairage)

Total CHF 17'100.00

Influence isolée sur le fonctionnement :

CHF 1'710.00 / amortissement 10%

Mme la Syndique précise que nous sommes à la recherche d'un nouveau tenancier pour l'Auberge de la Fleur de Lys ; pour cela, nous avons mis une annonce dans les journaux. Notre tenancier va quitter l'Auberge le 31 mars 2018 au lieu de fin décembre 2018 (comme prévu dans le bail à loyer).

Nous en profiterons pour donner un coup de frais aux locaux. Nous n'avons qu'une semaine pour budgéter les travaux.

* * *

M. André Dévaud est étonné qu'on étudie la construction d'un nouveau bâtiment alors que l'on parle de fusion de communes.

R. Mme la Syndique répond qu'il n'est pas sûr que la fusion ait lieu. Si les places PC ne sont pas faites, nous devons rendre l'argent. Et si par hasard, il devait y avoir fusion, nous espérons que tout ne sera pas centralisé à Châtel-St-Denis et qu'il y aura besoin de locaux dans certaines Communes, comme la nôtre par exemple. Si on a des locaux spacieux, cela pourra servir. Et si ce n'est pas ok, cela restera des bureaux à louer pour des entreprises.

M. André Dévaud demande quel est le montant pour les places de l'abri PC ?

R. Mme la Syndique répond qu'il s'agit de CHF 330'000.00 qui sont en réserve comptable. Si on doit rendre cet argent à l'Etat, nous devons bien aller le chercher quelque part.

Mme la Syndique ajoute que de toute façon le projet de construction sera présenté à l'Assemblée communale ; on verra bien s'il est accepté ou non.

M. Fabien Thürler précise que c'est de l'immobilier et que cela a de la valeur ; il faut donc aller de l'avant avec ce projet.

* * *

M. Gérard Dévaud demande si les travaux prévus via l'investissement pour l'Auberge de la Fleur de Lys ne pourrait pas être fait de concert avec le futur nouveau tenancier.

R. Mme la Syndique répond qu'il est prévu que nous incluions le futur nouveau tenancier dans la discussion ; tout au moins, on demandera son avis.

M. Michel Grivel, Porsel, se rappelle que lors de la dernière assemblée communale, il y avait CHF 300'000.00 qui avaient été mis en réserve.

R. Mme la Syndique répond par l'affirmative et ajoute que cet argent pourrait être utilisé pour un plan de financement à présenter au Service des communes.

* * *

LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2018 se solde par des charges de CHF 699'100.00 et des produits de CHF 168'320.00 et des reports d'investissements pour CHF 16'000.00. Cela génère des investissements nets de CHF 514'780.00.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Budget de fonctionnement 2018

Mme la Syndique invite la Commission financière à donner connaissance de son rapport. M. Thierry Dewarrat, Président, précise que la Commission s'est réunie le mardi 21 novembre 2017 pour assister à la présentation du budget communal 2018 par Mme la Syndique Cardinaux Evelyne et ainsi pouvoir réaliser son rapport.

Les explications fournies poste par poste ont totalement répondu aux attentes des membres de la commission financières présents.

En préambule, la commission financière tient à remercier le Conseil communal dans son ensemble pour son engagement, ainsi que la Caissière et la Secrétaire pour leur travail de qualité.

Budget de fonctionnement 2018

Pour 2018, les charges prévues s'élèvent à CHF 4'226'732.00 et les produits à CHF 4'105'550.00 soit un déficit de CHF 121'182.00, représentant 2.95 % des produits.

La commission financière donne un préavis favorable et propose à l'assemblée l'acceptation du budget de fonctionnement tel que présenté par le Conseil communal.

Budget d'investissement 2018

Le budget d'investissements présente une charge de CHF 699'100.00 pour CHF 168'320.00 de produits, soit une charge nette de CHF 514'780.00

Mme la Syndique remercie la Commission financière et son Président. La parole n'étant plus demandée, on passe au vote :

a) Le BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 avec des charges s'élevant à CHF 4'226'732.00 et des produits s'élevant à CHF 4'105'550.00 donnant donc un déficit de CHF 121'182.00 (2.95%) est mis au vote. **Il est approuvé par 48 (quarante-huit) oui ; en outre, il y a une abstention.**

b) Le BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2018 est voté chapitre par chapitre :

0. ADMINISTRATION

020.501.00 Administration générale

Ouvrage de génie civil – infrastructure Swisscom – Réseau Internet fibre optique CHF 30'000.00

Résultat du vote : 47 (quarante-sept) oui; en outre il y a 2 non.

3. CULTURE ET LOISIRS

Total général : CHF 86'500.00 répartis comme suit :

340.506.00 Sport

Equipement place de jeux CHF 39'000.00

Résultat du vote : 49 (quarante-neuf) oui; ce poste est accepté à l'unanimité.

341.503.00 Entretien des bâtiments

Remplacement éclairage Groupe E SA pour Salle polyvalente, Porsel CHF 16'500.00

Résultat du vote : 49 (quarante-neuf) oui; ce poste est accepté à l'unanimité.

341.506.00 Achat de mobilier, machines

Podium et cabanon pour rangement podium pour Salle polyvalente, Porsel CHF 31'000.00

Résultat du vote : 49 (quarante-neuf) oui; ce poste est accepté à l'unanimité.

6. TRANSPORTS et COMMUNICATIONS

620.501.00 Aménagement de routes et trottoirs

Etude carrefour Bouloz – Valtraloc : ralentisseurs CHF 15'000.00

Résultat du vote : 39 (trente-neuf) oui; en outre, il y a 6 non et 4 abstentions.

7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

71 Protection des eaux

710.501.00 Construction de canalisations eaux usées

Raccordement bâtiments sis hors zone CHF 410'000.00

(/. Taxes de raccordement CHF 26'320.00 et Remboursements de tiers CHF 142'000.00)

Résultat du vote : 44 (quarante-quatre) oui; en outre, il y a 2 non et 3 abstentions.

9. FINANCES ET IMPOTS

Total général : CHF 157'600.00 répartis comme suit :

942.500.00 Terrains

Crédit d'étude pour nouveau bâtiment communal + solde places PC CHF 77'000.00

Résultat du vote : 42 (quarante-deux) oui; en outre, il y a 4 non et 3 abstentions.

942.503.00 Rénovation bâtiments communaux
Auberge de la Fleur de Lys, Porsel (partie café et salle à manger) CHF 63'500.00
Résultat du vote : 49 (quarante-neuf) oui; ce poste est accepté à l'unanimité.

942.506.00 Achat de mobilier
Auberge de la Fleur de Lys, Porsel CHF 17'100.00
Résultat du vote : 49 (quarante-neuf) oui; ce poste est accepté à l'unanimité.

En résumé : **INVESTISSEMENTS GLOBAUX**

- charges : CHF 699'100.00
- produits : CHF 168'320.00
- reports 2017 : CHF 16'000.00

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS, montant net : CHF 514'780.00

5. Informations du Conseil communal

Mme la Syndique donne quelques informations.

1. DECHETTERIE COMMUNALE – MEMO DECHETS

Mme la Syndique précise qu'en collaboration avec la SAIDEF SA, un Mémo Déchets a été établi ; il sera distribué en tout-ménages d'ici le début de l'année 2018. Il faudra le conserver précieusement durant toute l'année. Il contient des informations spécifiques à notre Commune.

2. PLAN AMENAGEMENT CANTONAL – Séance information du 13 décembre 2017, Le Crêt

Mme la Syndique informe l'assemblée sur la séance d'information tout public qui aura lieu le 13 décembre 2017 à 19 h 00 à Le Crêt. Elle va concerner l'aménagement du territoire qui est actuellement en consultation.

3. FUSION CERCLES SCOLAIRE – Le Flon-St-Martin

Mme la Syndique précise que l'on s'achemine vers une fusion. En effet, nous ne pourrions pas garantir 8 classes ouvertes sur 4 ans. En Veveyse seuls Châtel-St-Denis et Attalens répondent au critère.

Nous devons mettre en vigueur la fusion pour août 2018 et nous avons pu obtenir un délai jusqu'en août 2019 pour cette fusion.

Des pourparlers ont débuté en Haute Veveyse. Des groupes de travail ont été mis sur pied. Il est prévu que le Cercle scolaire de Le Flon fusionne avec celui de St-Martin. Le gros du travail réside dans les transports et dans le chiffrage du coût de ceux-ci.

M. Marc Levrat précise qu'on a l'impression de s'être faits avoir lorsque l'on a voté la nouvelle loi scolaire ! Maintenant, on va devoir « promener » les enfants sur les routes pour les amener entre Porsel et St-Martin. Il souhaite savoir qui est dans le groupe de travail ? Y a-t-il le Responsable d'établissement ?

R. Le Responsable d'établissement est consulté ; cependant, cela reste de la compétence de la Commune.

M. Levrat souhaite savoir si c'est la Commune qui va décider quels degrés vont devoir se déplacer dans l'autre Commune ?

R. Mme la Syndique répond que cela se fera en collaboration avec le Responsable d'établissement, l'idée étant quand même de déplacer le moins d'enfants possible.

M. Levrat souhaite bonne chance à ceux qui devront faire ce travail !

M. Firmin Dayer, Bouloz, demande si ce ne serait pas plus simple que ce soit le Responsable d'établissement qui se déplace plutôt que les petits enfants ? Il faudrait que l'Etat de Fribourg se rende compte des complications que cela engendre.

R. Mme la Syndique répond que le Responsable d'établissement peut se déplacer ; cependant, il faut surtout éviter des degrés inter-cycles. Les degrés qui fonctionnent ensemble sont les 3/4H, les 5/6H et les 7/8H.

4. FIBRE OPTIQUE – FTTH SA et NET+ FR

M. Bongard en a déjà parlé au début de l'assemblée de ce point. Il ne va donc pas revenir sur le sujet.

5. TRANSPORTS PUBLICS – HORAIRE 2018 – entrée en vigueur : 10.12.201

M. Bongard précise que les horaires vont changer le 10 décembre 2017 ; actuellement la ligne 472 passe via Vuisternens-dt-Romont et dès le 10 décembre, elle passera via Romont.

La ligne 258 passera par Vuisternens-dt-Romont et il n'y aura plus besoin de changer au Poyet (près du Garage Gay) ; les usagers pourront rester dans le bus jusqu'à destination.

M. Bongard ajoute que si nous souhaitons que la ligne 472 demeure, il faudra profiter de l'utiliser car sinon, elle risque d'être non évolutive.

Mme Stéphanie Dévaud, Porsel, tient à relever que la moitié des élèves du C.O. sont debout dans le bus.

R. M. Bongard répond que la Commune a déjà eu une interpellation à ce sujet et nous nous sommes renseignés ; alors, les transports publics ont droit à un quota de personnes debout dans le véhicule !

C'est quand même un comble sachant que dans les voitures, il faut s'attacher et aussi les enfants !

Le pire c'est qu'un bus accordéon passe juste 10 minutes après le bus du C.O. et à vide !

R. M. Bongard répond que c'est un bus qui passe via Vauderens pour récupérer les élèves qui vont au C.O. de la Glâne à Romont. M. Bongard ajoute que nous pouvons tenter de refaire une demande pour un bus accordéon pour nos élèves.

Au sujet du nouvel arrêt de bus pour se rendre à Romont, M. Philippe Dénervaud de Bouloz demande où devront se tenir les élèves ?

R. un arrêt va être construit prochainement ; pour dans l'immédiat, il y aura un poteau indicateur installé à l'endroit où il faudra attendre. Les TPF vont mettre cela en place.

M. André Dévaud se demande s'il ne faudrait pas profiter du fait que les TPF vont arrêter leurs bus dans un secteur de 80 km/h pour demander d'avancer le 50 km/h en direction de Romont ! Il faut insister car c'est dangereux et c'est inadmissible de s'arrêter ainsi sur la route pour déposer les gens.

R. cela fait partie du dossier Valtraloc. Elle ajoute que nous avons cela en tête et que nous n'allons pas l'oublier lorsque nous traiterons le dossier.

M. Dévaud profite de revenir sur le fait qu'il faudrait également reculer le 50 km/h sur la route de Champ Diguez à Porsel afin de sécuriser un peu les lieux.

M. Simon Helfer, Bouloz, demande s'il y a un abri ou un couvert de prévu pour ces arrêts de bus sur la Rte de Romont ?

R. M. Bongard lui répond que la Commune est en discussion avec les TPF pour cela.

Mme Clotilde Medana Schlageter, Bouloz, relève le fait que le panneau installé récemment par les TPF masque le feu clignotants sis à proximité. Est-ce qu'on l'a aussi remarqué ?

R. non, mais nous allons voir et faire le nécessaire.

6. PRESENTATION DU RESUME DU DOSSIER CHEMINS AF (améliorations foncières)

Mme la Syndique souhaite présenter le résumé des coûts de ce dossier qui s'est étalé sur 5 ans, de 2011 à 2016.

Cela a concerné 15 chemins :

+CHF 992'967.20 – coût total

-CHF 472'944.00 – subventions AF cantonales et fédérales

-CHF 146'361.05 – participations des privés

+CHF 373'762.05 – montant final à charge de la Commune

Nous avons demandé, à l'assemblée communale, un financement de CHF 286'800.00 puis un complément de CHF 210'000.00 (pour un chemin qui avait plus de travaux que prévu), donc au total : CHF 496'800.00 et comme indiqué ci-dessus le coût final nous est revenu à CHF 373'762.05.

6. Divers

Mme la Syndique laisse maintenant la parole à l'assemblée.

DISCUSSION :

1. M. Firmin Dayer a vu dans les journaux la grande idée de fusion de la Veveyse ! Il est étonné sachant qu'il y a 4 ans, les Conseils communaux de la Veveyse avaient dû donner leur avis sur une éventuelle fusion à M. le Préfet Chevalley. La plupart y étaient opposées.

On change de Préfet et voilà qu'on revient sur une fusion !

R. Mme la Syndique précise que quelqu'un est revenu avec cette idée. Elle ajoute que si les Conseils communaux représentent la population, ils ne représentent pas forcément l'AVIS de la population.

Donc pour pouvoir demander, à la population, son avis sur une fusion, il faut pouvoir lui présenter des éléments qui lui permettra de faire un choix et dire si elle souhaite que nous étudions une fusion ou non. C'est la raison pour laquelle une pré-étude de fusion a été mise sur pied.

M. Dayer ajoute que c'est pareil avec le PDR (Plan directeur régional) qui revient sur le tapis. N'y a-t-il pas d'autres sujets à traiter ?

2. Mme Myriam Dévaud, Porsel, précise que le déboucher de la Rte des Bois sur la route cantonale de Porsel est particulièrement dangereux. Ne serait-il pas possible d'installer un miroir de route ?

R. Mme la Syndique répond que la Commune aime bien les miroirs ; cependant, ce n'est pas le cas du Canton. Le Conseil communal en prend note et va voir s'il est possible de faire quelque chose. Cependant, elle ne promet rien.

3. M. Raymond Dévaud constate que quelques personnes présentes sont agacées au sujet des CHF 330'000.00 pour les places PC. Cet argent a servi à faire fonctionner la Commune. Si cet argent avait été déposé sur un compte à 0% par la Commune, les personnes auraient certainement dit que ce n'était pas une bonne solution.

4. M. Raymond Dévaud aborde le sujet de l'appel au secours des Remontes-Pentes Corbetta SA, Les Paccots. Qu'en pense le Conseil communal ?

R. Mme la Syndique répond que le Conseil communal est sensible à leurs difficultés et nous verrions d'un mauvais œil qu'ils doivent fermer.

D'un autre côté, nous sommes également conscients que les actionnaires ont encaissé les dividendes lors des belles années sans penser à créer un fonds de rénovation.

Ils ont essayé de voir avec le Canton et de trouver des possibilités. Puis, le sujet est venu sur le tapis, à savoir que les Communes de la Veveyse devraient aider financièrement !

En parallèle l'idée d'un fonds d'investissement touristique a germé.

Le Conseil communal est plus favorable au fonds d'investissement touristique et pour pouvoir bénéficier de ce fonds, il faudra remplir des critères bien précis. De ce fait, on pourrait aussi aider des autres projets touristiques.

Rien n'est fait pour le moment ; c'est en réflexion afin de trouver une solution satisfaisante.

M. Raymond Dévaud pense que Les Paccots n'ont pas besoin de la Commune Le Flon ; en plus, il y a le réchauffement climatique ; cette station est condamnée à terme.

R. Effectivement, il faudrait plutôt un concept touristique global été/hiver pour Les Paccots.

5. M. Pierre-Yves Fuchs, Porsel souhaite relever le fait que le trottoir de Porsel était particulièrement dangereux la semaine passée car il était « pur glace » par endroits. Attention aux enfants qui vont à l'école.

R. Mme la Syndique remercie M. Fuchs pour sa remarque. Nous allons voir comment améliorer la situation pour éviter ce genre de problème.

6. M. Jean-Michel Currat, Porsel, souhaite parler de la grande salle de l'Auberge de la Fleur de Lys et de son utilisation. Vu qu'il s'agit d'une salle totalement équipée, est-ce que la Commune pourrait voir avec le nouveau tenancier afin qu'il puisse la laisser à disposition des sociétés et autres groupements.

R. Mme la Syndique lui répond que le Conseil communal avait déjà pris note de cette demande et que c'était ok pour les dates réservées par les Koalas ; elle ajoute que nous allons donner les dates au nouveau tenancier afin qu'il les respecte. La Commune continue à soutenir les sociétés.

Mme Stéphanie Dévaud, Porsel, demande la même chose pour le groupe Croqu'Free'Son. Elle précise que les infrastructures de cette salle sont très intéressantes. Il faudrait que cette salle soit plus utilisée. Elle est idéalement située, au centre du village ; il y a des places de parc. Cela permettrait de garder de la vie au centre du village.

Dans les abris PC les plafonds sont trop bas selon l'activité prévue.

M. Bastien Monney, Porsel, évoque le projet de scène de la Salle polyvalente qui a été abandonné. Ne peut-on pas rafraîchir la grande salle de l'Auberge pour la rendre plus attractive ?

R. Mme la Syndique lui répond que l'option rafraîchissement de la grande salle sera étudiée dans le cadre du projet de construction d'abri PC et de l'Administration communale.

M. Fabien Thürler demande que la Commune rappelle au nouveau tenancier que si les sociétés ont besoin de lui, lui aussi aura besoin des sociétés.

7. M. Fabien Thürler demande si la Commune a prévu de faire une amélioration de la patte d'oie du carrefour de Champ Diguez à Porsel maintenant que les villas du quartier La Perrière II se construisent.

R. Mme la Syndique précise que des contacts ont déjà été pris avec le promoteur ; on attend de voir la situation pour trouver la bonne solution. M. Ludovic Fragnière est sur le dossier.

8. Mme Corinne Levrat, Porsel, revient sur la grande salle de l'Auberge. Elle a abordé la Commune via Croqu'Free'Son et la Commune lui a rapidement répondu. Cependant, elle veut savoir ce qu'il en est pour l'avenir. Cette salle est idéale. Elle est d'ailleurs très contente que la Société de Jeunesse refasse des séances de théâtre.

Il faudra voir s'il est possible de l'améliorer pour que les sociétés puissent l'utiliser au mieux.

R. Mme la Syndique répond que le Conseil communal a envie que les choses actuelles demeurent et il est ouvert aux nouveautés. Il faut cependant un peu de temps pour étudier les choses.

La parole n'est plus demandée.

* * *

Il est 22 h 30 lorsque Mme la Syndique clôt l'assemblée offrant le verre de l'amitié ainsi que des parts de pizzas à toutes et à tous et en leur souhaitant bon retour dans leurs foyers et de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une Bonne et Heureuse Année 2018.

Porsel, le 05 décembre 2017

La Secrétaire

La Syndique